

Commission compétitions

AG 2024 du CRO à Montauban

Contrairement aux années précédentes, la commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2024. C'était le 9 mars à Lézignan (11) pour élaborer les groupes de nos différents CRC.

Regrettant de n'avoir pu le faire de vive voix, je tiens à remercier publiquement tous les membres de cette commission qui ont travaillé en parfaite harmonie depuis sa création en Janvier 2018.

Cette année, nous avons organisé les championnats régionaux avec un calendrier « perturbé par rapport aux années antérieures puisque le long week-end de l'Ascension n'avait été retenu dans le calendrier fédéral. Les différents organisateurs furent :

Marvejols (48) du 17 au 20 mai

Revel (31) les 25 et 26 mai

Arnissan (11) les 1° et 2 juin

St Estève (66) les 8 et 9 juin

Lacaune (81) les 15 et 16 juin

Albi (81) les 15 et 16 juin

Tous les comptes rendus de ces championnats ont été faits lors de nos précédentes réunions.

Comme prévu, nous avons élargi nos différents CRC à 184 clubs.

Ils se sont terminés les 7 et 8 décembre par les finales du CRC Open 1 à Labrugière (81) et du CRC F à Nîmes (30).

Nos différents champions régionaux sont :

- Moulin à Vent (66) en CRC JP
- La Boule du Cap (34) en CRC V
- En CRC 1
- En CRC F

Cet élargissement, avec 24 clubs de plus que les années précédentes, a fait augmenter le montant global des indemnités versées aux clubs :

	Groupes	Finale	Total	Budget 2024	Ecart
CRC JP	24 510.48 €	2 855.92 €	27 366.40 €	24 000.00 €	3 366.40 €
CRC V	28 112.83 €	2 780.01 €	30 892.84 €	29 000.00 €	1 892.84 €
CRC 1	21 711.66 €	2345.61 €	24057.27€	24 500.00 €	-442.73€
CRC 2	26 781.79 €		26 781.79 €	28 000.00 €	- 1 218.21 €
CRC F	26344.52 €	2981.84 €	29326.36€	30 400.00 €	-1073.64€
			138.424.66 €	135 900.00 €	2524.66 €

Amendes forfait	2 600.00 €
Bilan	-75.34 €

Ce dépassement budgétaire est dû à plusieurs facteurs :

- Si nous n'avions pas eu autant de forfait, nous aurions certainement plus de 5000€ de dépassement
- Il est atténué par les amendes pour 2600€
- Composition du 5° groupe qui provoque des éloignements importants pour certains clubs
- Difficultés de trouver des clubs recevant en CRC JP

Le comité de pilotage a vécu une année intense puisque nous avons eu à traiter de nombreux cas :

- Après publication des groupes et du calendrier :
 - o Forfait général de Codognan (30) en CRC V
 - Amende de 600.00€
 - Pas de repêchage
 - o Forfait général des Angles (30) en CRC F
 - Amende de 600.00€
 - Pas de repêchage
- Juillet 2024
 - o Forfait sur la dernière journée d'Endoufielle (32) en CRC JP
 - Amende de 200.00€
 - Les clubs adverses sont avisés en temps et en heure
- Début Octobre 2024

- Forfait sur le week-end à 3 matches de Mende (48) en CRC 1
 - Amende de 300.00€
 - Les clubs adverses sont avisés en temps et en heure (surtout Marvejojs, adversaire du samedi AM)
- Equipe non conforme de l'US Montauban en CRC 2 sur un match
 - 1 point de pénalité au classement
- Journée du 20 Octobre
 - Forfait pour la 2° journée de Mende (48)
 - Le forfait devient forfait général
 - Amende de 600.00€ (à la place de la précédente)
 - Les clubs adverses sont avisés
 - Incident à Castelsarrasin (82) de la part de licenciés à ce club
 - Entretien contradictoire avec le président et le capitaine de Castelsarrasin, la capitaine de Sainte Croix (09), l'arbitre, le délégué, les membres du comité de pilotage et la présidence du CRO
 - Lecture des rapports des capitaines de Tarbes CB, Pavie, Bezolles et Ste Croix
 - Ecoute de l'arbitre
 - Ecoute du délégué
 - Ecoute du président et du capitaine de Castelsarrasin
 - Considérant que le club de Castelsarrasin n'a pas assuré la sécurité des joueurs et du délégué, le comité de pilotage propose les sanctions suivantes à l'encontre de l'équipe de Castelsarrasin :
 - Match perdu avec 0 point contre Tarbes CB
 - Suppression de l'indemnité (de repas)
 - Exclusion immédiate et définitive de l'équipe
 - Interdiction de recevoir en CRC pour toutes les équipes du club durant 4 ans
- Journée du 3 Novembre
 - Equipe non conforme de Valergues (34) en CRC 2 sur deux matches
 - 2 points de pénalité au classement
 - Match non terminé entre Capdenac (12) et US Montauban (82) en CRC 2
 - Feuille de match signée sur le score de 24 à 0 en faveur de l'équipe de l'US Montauban avec les triplettes non jouées
 - Considérant que ce résultat (sur un match non terminé) a une influence sur le classement des équipes placées à la même position dans les autres groupes, considérant que les deux équipes ont été de connivence pour abandonner le match, le comité de pilotage propose :
 - Annulation du résultat avec 0 point pour chaque équipe
 - Incident entre joueuses de l'équipe de Lécussan (65) en CRC F
 - Le président de Lécussan annonce que son équipe sera forfait pour la phase finale du CRC F
 - Repêchage de l'équipe de Monferrand (34), classée 9° pour la phase finale
 - Amende de 600.00€

Je remercie mes collègues, Christian Gramond et Bruno Picazo, pour leur travail au sein de ce comité de pilotage.

Je remercie la présidente pour la confiance et le soutien qu'elle nous a apportée lors de ces divers incidents.

Je remercie les membres du comité directeur pour leur soutien.